

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 20 décembre 2012 à 20 h 30
en Mairie de Dommartin-les-Remiremont
Salle du Conseil
Procès verbal

L'an 2012, le 20 Décembre à 20:30, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE DOMMARTIN LES REMIREMONT s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur René POIRSON, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/12/2012. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/12/2012.

Présents : M. René POIRSON, Maire, M. Marcel MICHEL, M. Michel BUTZ, M. Raymond GENAY, M. Robert SALZEBER, M. Jean-Pierre DIDIER, Mme Colette CONTAUX, M. Dominique PIERRE, M. Jean MANSOURI, M. Gérard CUNAT, M. Maurice JOUENNE, M. Christophe GRAVIER, Mme Elisabeth AMET, M. Maurice ROCKLIN,

Excusé(s) ayant donné procuration : M. Daniel LALLEMANT à M. Marcel MICHEL, M. André LOUIS à M. Robert SALZEBER, M. Jean Marc FANTONI à M. Maurice ROCKLIN,

A été nommé secrétaire : M. Marcel MICHEL

DELEGATIONS DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Droit de préemption urbain

Vente d'un immeuble sis 361 rue de Pont
appartenant à Mr Hervé Bérard

Vente d'un immeuble sis 431 rue de Pont
appartenant à Mr Guiseppe Campagna

La commune n'exerce pas son droit de préemption

Lotissement Les Blés d'Or

Réalisation de tests d'étanchéité à l'air dans le cadre de la construction d'un lotissement pour personnes âgées

Marché passé selon la procédure adaptée, avec :

La Société AVEN'R de Faucompière

Montant de son offre : 800 € HT

AFFAIRES COMMUNALES

1. Ressources Humaines

Régime Indemnitaire :

Le montant global de l'indemnité, au bénéfice des personnels communaux est de 5 785€ pour l'année

Le conseil approuve à l'unanimité ce montant.

Gratification des stagiaires.

Une proposition de 150€ maximum pour un mois de travail est proposée ; le conseil vote à l'unanimité cette somme.

Tableau des effectifs suite avancement de grades sans modification du nombre d'agents.

Création d'un poste pour le restaurant scolaire (surveillance) les mardi – jeudi – vendredi de 11H 30 à 13H30

Le conseil à l'unanimité approuve ces modifications et cette création.

2. Finances et Affaires Economiques

Préparation du DOB (Débat d'Orientation Budgétaire)

Grandes orientations

Compte tenu des actions engagées, une seule pourrait voir le jour en 2013. Il s'agit de la création d'une liaison cyclo-pédestre entre le lotissement des Blés d'Or et le centre du village (carrefour de la rue de pont et de la rue de la Poirie) Encore faut-il que les aides sollicitées soient suffisantes.

Préparation du budget : Objectif : 19 janvier 2013

Fin de collecte du chiffrage relatif à l'expression des besoins en fonctionnement et investissements.

Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente.

Le conseil approuve à l'unanimité cette possibilité.

Recensement de la Population du 17 janvier au 16 février 2013.

Le prochain recensement aura lieu en 2013 du 17 janvier au 16 février.

Son organisation incombe à la Commune en partenariat avec l'INSEE.

Pour procéder à l'enquête auprès de chaque personne de Dommartin, il est nécessaire de procéder au recrutement de quatre agents recenseurs et à la nomination d'un coordonnateur communal qui assurera le lien entre les agents et les services de l'INSEE.

Pour ces opérations, la Commune recevra une dotation forfaitaire de 4156€ permettant de couvrir les rémunérations et charges financières relatives à l'emploi des personnes chargées de la préparation de la réalisation de l'enquête de recensement.

Outre la rémunération des agents recenseurs, la commune assumera les frais de communication et la rémunération du personnel communal.

Il appartient en conséquence à la Commune de fixer les conditions de rémunération des agents recenseurs. Le mode de rémunération proposé est le suivant :

- Bordereau de district : 5.14 € l'unité
- Feuille de logement 0,52 € l'unité
- Bulletin individuel : 1,05 € l'unité
- Séance de formation : 27 € l'unité
- Frais divers de collecte, de déplacement et de téléphone :
Forfait par agent : 330 €

A l'issue de la campagne de recensement, le bilan financier permettra de dégager un résultat qui pourra, après délibération, être attribué en fonction d'éventuels frais supplémentaires.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil que les personnes désignées pour remplir les tâches d'agent recenseurs sont :

Madame Bernadette BITTNER

Madame Corine CENTLIVRE

Madame Annette MAISON

Madame Nicole PERNET

3. Gestion et entretien du patrimoine

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Présentation des avis du commissaire enquêteur. Décision du Conseil Municipal.
Exposé des requêtes et avis des personnes publiques associées présentés lors de l'enquête publique au Commissaire Enquêteur. Avis de celui-ci.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil approuve les avis du Commissaire enquêteur.

Ainsi aménagé, le PLU est approuvé par 17 voix pour et une abstention.

La création d'un Droit de Préemption Urbain sur l'ensemble des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme est approuvé à l'unanimité par le Conseil.

Les Blés d'or

Les travaux avancent .Une maquette à l'échelle est présentée au conseil municipal

Conduite intercommunale d'assainissement Vecoux-Dommartin

L'expert nous a fait parvenir ainsi qu'au tribunal administratif son rapport d'expertise. Nous attendons les résultats.

Travaux sur les réseaux d'eau

Pour le chantier des « Xaty » la canalisation est posée, il reste à aménager les locaux existants et à mettre en place les pompes du surpresseur.

Réhabilitation des stations

Les marchés sont passés ; les travaux devraient commencer début de l'année 2013.

Inondabilité

***Aménagement du réseau hydraulique superficiel**

COUPES ET PLANTATIONS RIVULAIRES

Marché passé avec l'Association UNAREC

Monsieur BOULANGER de la chambre d'agriculture est chargé de la négociation avec les riverains .

Les travaux sont commencés rue de Moyémont

***Aménagement du réseau hydraulique superficiel**
CURAGES DE FOSSES – RESEAUX – OUVRAGES DIVERS

Marché passé avec l'entreprise Thierry
Les travaux rue du Cuchot sont terminés.

Une grille est mise en place à l'entrée de la forêt impasse de la grande goutte
Une réunion en Mairie avec le bureau d'études, les services de l'Etat, et tous les riverains concernés s'est tenue le 20 décembre 2012 pour étudier et trouver des solutions aux problèmes du secteur de la Moussière.
Les affaires se présentent bien

Signature d'une convention avec un particulier pour la création d'un fossé supplémentaire rue de la Plaine.

L'objet étant de faciliter l'écoulement des eaux provenant du centre.

Le conseil municipal donne mandat à Mr le Maire pour qu'il négocie ladite convention.

Chemins ruraux

Transfert de l'assiette foncière à l'Ascensement

Le conseil à l'unanimité donne son accord pour la signature de l'acte notarié.

Forêt communale

Compte rendu de la Commission Communale des forêts du 12 décembre 2012

- Programmes d'actions proposés par l'ONF pour 2013
- Etat d'assiette des ventes de bois pour 2013

Le conseil à l'unanimité approuve les propositions de l'ONF.

Le dossier est consultable en Mairie de Dommartin

Badges de la Maison des Associations

Plusieurs badges ont été égarés.

Il est indispensable de tous les reprogrammer.

Pour ce faire il est nécessaire de demander au technicien de venir effectuer cette opération.

Ceci fait et afin de pourvoir aux frais engagés, le remplacement d'un badge coûtera 50 € à son dépositaire.

4. Sport Loisirs et Culture

Conseil Municipal des enfants

Le CME passera le samedi 22 12 2012 dans le village à partir de 16H 30 pour sélectionner les maisons les mieux illuminées.

Le Conseil Municipal apprend que Monsieur Jean Marc SCHMITT souhaite arrêter sa participation aux activités du conseil municipal des enfants.

C'est avec grand regret que le Conseil voit son départ.

Le Conseil lui manifestera, comme il le mérite, toute sa sympathie et celle de tous les picosés. Il va de soi que son épouse est et sera étroitement liée à cette marque de reconnaissance.

Maison du Patrimoine

Les travaux dans l'aile de la mairie sont terminés.

Pour la mise en place et la répartition des objets à exposer nous travaillerons en collaboration avec une étudiante de Remiremont titulaire d'une licence professionnelle en droit du patrimoine ainsi que d'une licence histoire de l'art et archéologie.

Cette opportunité a été judicieusement proposée par Mme QUANTIN de la DRAC (direction régionale des affaires culturelles).

Qu'elle en soit vivement remerciée.

Bulletin Municipal

Monsieur .ROCKLIN, en charge du dossier, n'est pas encore en possession de tous les articles.

Il est grand temps qu'il le soit, sa tâche n'est pas commode.

Téléthon

Le résultat définitif du Téléthon est de 522€.

Nous remercions l'école maternelle qui a accueilli Couleurs Récré et les enfants du CME avec la ludothèque et le jeu (kapla).

Bravo aux jeunes de la classe 2015 pour les crêpes et leur vin chaud.

Merci à l'Association Familiale et son panier garni.

5. Social - Aide à la personne - Affaires Scolaires

Modification des rythmes scolaires :

Une réunion s'est tenue en mairie le 20 12 2012 avec les directeurs des écoles élémentaire, maternelle et Monsieur le Maire.

L'objectif était de savoir si les enseignants possédaient des directives concernant les futures modifications des horaires.

Aujourd'hui personne ne possède d'informations à ce sujet.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

1. Communauté de Communes

Compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 11 décembre 2012

Celui-ci est consultable en mairie

L'effondrement d'un plafond de la halte garderie est un incident grave qui, fort heureusement, n'a blessé aucun enfant, la salle étant inoccupée.

Quoi qu'il en soit, Mr le Maire veillera :

- à ce que les travaux soient effectués
- à ce que les frais soient intégralement couverts par les assurances.

Il n'exclut pas de demander que des actions soient entreprises par la CCPHV à l'encontre des responsables.

Prise de position de Dommartin concernant la gouvernance de la CCPHV (répartition des sièges à pourvoir par commune) , l'objectif étant d'assurer le meilleur équilibre lors des prises de décisions.

En préambule, Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération du Conseil Municipal du 04 octobre 2012 relative à la proposition préfectorale de modification du périmètre de la Communauté de Communes de la Porte des Hautes Vosges (CCPHV) au 1^{er} janvier 2013 ainsi que la position prise par la Commune.

Le Conseil Municipal, constatant que les règles de gouvernance actuelles ont contribué au bon équilibre des pouvoirs entre les petites communes et celles plus importantes, à l'unanimité :

- **SE PRONONCE**, sans plus attendre, et ce quelque soit le périmètre retenu pour la future Communauté de Communes, pour le maintien des règles actuelles de gouvernance après le renouvellement des conseils en 2014.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour veiller à la pleine application des présentes dispositions : Charge à lui d'en rendre compte au Conseil Municipal.

2. Syndicats intercommunaux

Syndicat Mixte départemental d'Electricité des Vosges

Demandes d'adhésion présentées par les 4 communes du SIE de la BOURGONCE, les 24 communes du SIE de la REGION DE RAMBERVILLERS et les 25 communes du SIE de la VALLEE DU DURBION en vue de la prochaine dissolution de ces syndicats intercommunaux d'électrification.

Le conseil à l'unanimité donne son accord pour l'adhésion des communes ci-dessus au SIE des Vosges.

A DOMMARTIN-lès-REMIREMONT, le 20 décembre 2012

Secrétaire Mr Marcel MICHEL

